Image not found or type unknown

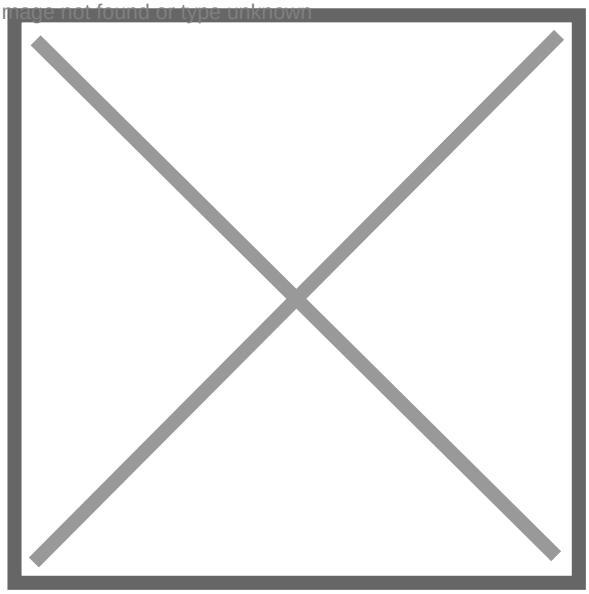

Dégât des eaux après signature compromis

Par **Foxy23**, le **24/06/2017** à **18:52**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis pour l'achat d'un appartement en octobre dernier. La signature de l'acte a été retardée par des travaux de rénovation non achevés.
Deux jours avant la signature, l'agence immobilière nous avertit d'une fuite provenant du copropriétaire de dessus et endommageant le plafond du salon.
Le jour de la signature nous avons refuser de signer car l'au coulait encore du plafond et rendait l'appartement inhabitable.
Le vendeur a accepté un accord à l'amiable avec le copropriétaire du dessus et n'a donc pas contacté son assurance. Les travaux ont bien été effectués, et le plafond réparé mais du coup je n'ai aucun rapport d'expertise m'indiquant la nature de la fuite et les réparations effectuées.
Sachant que ce n'est pas la première fois que la fuite survient à cet endroit, nous sommes très inquiets et aimerions savoir quels documents nous sommes en mesure d'exiger.
Merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés